

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2024

Convoqué le : 12 juin 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 24 juin 2024

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.

Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAU, Mmes LEROY, MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, BEAUJOUAN, ROUX, MM. BESSEC, GAILLARD, NOURICHARD, FOUACHE, Mme COUTANCE, M. BOUTIN.

Etaient excusés : M. COLLETTE (pouvoir donné à M. COURSEAU), Mme VAL (pouvoir donné à Mme BEAUJOUAN), M. COMBE (pouvoir donné à Mme MAILLARD), M. HELLO (pouvoir donné à Mme ROUX), M. DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), M. BERTRAND (pouvoir donné à M. BESSEC), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), M. LECLERCQ (pouvoir donné à M. BOUTIN), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE), formant la majorité des membres en exercice.

Madame STIL a été élue secrétaire.

Objet : **Délibération n°41/2024** : Attribution d'une subvention exceptionnelle – Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Maroc et Tunisie (FNACA)

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que la ville de Saint-Romain-de-Colbosc a été sollicitée par l'association F.N.A.C.A pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du Congrès National au carré des Docks au Havre le 11-12 et 13 octobre 2024, afin de faire face aux dépenses d'organisation.

Compte tenu de ces éléments d'information, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT la demande par courrier du 11 mai 2024 de l'association la F.N.A.C.A d'une subvention exceptionnelle de 400 euros ;

CONSIDERANT que cette aide exceptionnelle pourra permettre à l'association de faire face aux dépenses d'organisation du Congrès National au Havre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 euros à l'association la F.N.A.C.A.

PROCEDE au versement de la subvention étant donné que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,

Clotilde EUDIER



La secrétaire,

Carole STIL